



Monastère Ste Claire, Arras,

Le 22 janvier 2026

Cher Père Benoît, chers paroissiens,

Nous vous remercions de tout cœur de nous inviter dans « Le Lien » ! Voilà plus d'un an (déjà !) que le Seigneur a « lié » votre paroisse à notre communauté, et nous espérons que ces quelques lignes nourriront ce lien, renforceront notre communion ! Merci pour votre accueil et votre prière pour nous.

Sachez que vous êtes quotidiennement présents à notre intercession. En accueillant la statue amenée par les bons soins de Chantal et Éric Delbende, nous pensions que St Joseph allait sillonna notre Diocèse, comme il avait sillonné votre paroisse avant son unification. Il n'en est rien jusqu'à présent. St Joseph a pris place au pied de la Vierge Immaculée qui préside avec son Enfant dans notre salle de chapitre communautaire. Et il n'en bouge pas. Devant lui, un grand panier recueille les très nombreuses intentions de prière que vous nous confiez, comme pour nous rappeler que nous avons mission de les porter avec lui devant le Seigneur, par Marie son Epouse.

C'est pour nous une joie profonde et une grande grâce. Ste Claire d'Assise écrivait à son amie Ste Agnès de Prague : « Je te considère comme une auxiliatrice de Dieu même, comme le soutien et le réconfort des membres abattus de son Corps ineffable ». Notre mission d'intercession nous place aux côtés du Seigneur pour vous soutenir et vous réconforter, spécialement lorsque les épreuves de la vie vous donnent part à sa Croix, pour le Salut du monde.

Nous-mêmes ne sommes pas dispensées d'y avoir part. Actuellement, plusieurs d'entre nous sont éprouvées dans leurs familles ou leur santé. Nous confions cela à votre prière. Nous offrons tout au Seigneur, qui ne nous envoie pas les épreuves, mais les transforme en source de vie pour l'Eglise et pour le monde, si nous lui offrons notre OUI.

Nous vous recommandons aussi tout particulièrement la grande intention des vocations, afin que d'autres jeunes viennent rejoindre notre novice, sr Camilla de Jésus. Le Seigneur nous donne de persévérer dans la confiance et l'espérance.

Notre projet de travaux avance vers sa concrétisation : les architectes continuent à affiner leur proposition et à la soumettre aux divers bureaux d'études et services urbains. Leur objectif est de déposer le permis de construire avant fin février. Le budget de la 1^{ère} phase est assuré grâce aux nombreux soutiens reçus et nous entamons la collecte de fonds pour la 2^{ème} phase, qui concerne directement notre Chapelle. Atteindre rapidement l'objectif (montant de la phase 2 évalué à 1M) nous permettrait d'enchaîner les phases, et par là de réduire les coûts. Vous pouvez nous aider en faisant connaître le projet autour de vous (sur notre site : <https://steclairearras.org/>) ; et en effectuant un don via la Fondation des Monastères, habilitée à vous délivrer un reçu fiscal (voir feuille jointe ou suivre le lien <https://don.fondationdesmonasteres.org/clarissesarras>).

Nous continuons à prier quotidiennement St Joseph : tant pour vous que pour les vocations et la rénovation du Monastère pour les générations à venir. Nous nous confions encore à votre prière, spécialement en ce 2 février, fête de la Présentation de Jésus au Temple et journée de la vie consacrée. Déjà nous vous souhaitons un fructueux Carême, cheminant vers Pâques en nous soutenant mutuellement dans la prière. Vos sœurs Clarisses d'Arras.



SOUTENIR LE PROJET «UN MONASTÈRE POUR DEMAIN»

Nous nous appuyons sur la Fondation des Monastères pour recevoir vos dons



La Fondation des Monastères, reconnue d'utilité publique, 14 rue Brunel 75017 PARIS - Téléphone : 01 45 31 02 02, site web : www.fondationdesmonasteres.org, est habilitée à recevoir les dons, déductibles fiscalement, pour son œuvre de soutien charitable aux membres des communautés religieuses et monastiques de toutes confessions chrétiennes. 95 % de votre don sera affecté au projet des Clarisses d'Arras et les 5 % restants seront versés au fonds de solidarité de la Fondation des Monastères, pour aider d'autres communautés. La Fondation des Monastères délivre systématiquement un reçu fiscal. Les dons à la Fondation des Monastères sont déductibles de l'IR ou de l'IFI, selon le choix des donateurs et, pour les entreprises de l'IS.

COMMENT EFFECTUER UN DON ?

† Par chèque bancaire

- △ Ordre du chèque : Fondation des Monastères
 - △ Au dos indiquer : « Clarisses d'Arras - travaux »
 - △ A renvoyer à : Fondation des Monastères - 14 rue Brunel - 75 017 PARIS.
- C'est la date de réception du don qui sera prise en compte sur le reçu fiscal.

† Par virement bancaire ou don régulier

- △ Rendez-vous sur <https://don.fondationdesmonasteres.org/clarissesarras>
- △ Comme pour faire un don par carte bancaire ou virement en ligne, renseignez les informations demandées. Puis cliquez sur le « recevoir le RIB » ou sur « recevoir le formulaire de prélèvement automatique ».
- △ Ou demandez ces documents par mail : fdm@fondationdesmonasteres.org ou téléphone : 01 45 31 02 02.

† Par carte bancaire ou virement en ligne

- △ Rendez-vous sur <https://don.fondationdesmonasteres.org/clarissesarras>

Avantages fiscaux

Vos dons à la Fondation des Monastères sont encouragés par des déductions fiscales

△ Vous êtes une entreprise

60% du montant du don sont déductibles de l'impôt sur les sociétés (IS)

△ Vous êtes un particulier

66 % du montant de votre don sont déductibles de l'Impôt sur le revenu (IR) ou si vous y êtes assujetti, 75 % de vos dons sont déductibles de l'Impôt sur la fortune immobilière (IFI).



Les informations recueillies à l'occasion d'un don sont à l'usage exclusif de la Fondation des Monastères et, le cas échéant, de la communauté d'affectation, pour vous adresser votre reçu fiscal ou des informations personnalisées. La Fondation des Monastères s'engage à ne jamais louer, échanger ou céder ces informations qui ne seront conservées que pendant la durée nécessaire au traitement. Conformément à la loi « Informatic et Libertés » et à la réglementation européenne, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant, en nous contactant : fdm@fondationdesmonasteres.org.

La communauté des Clarisses d'Arras, légalement reconnue, peut être bénéficiaire de legs, donations et assurances vie. Si vous avez un tel projet, contactez :
Sœur Marie Agnès
projetcclarisses@gmail.com ou au 06 76 70 65 01



Responsables du projet

Sr Christine-Marie
Sr Marie-Agnès
Sr Marie-Liesse

Soyez assurés en retour de nos prières reconnaissantes pour vous-même et toutes vos intentions.

*Que le Seigneur vous bénisse et vous garde.
Qu'il vous montre son visage et vous donne sa paix*